

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE BRUAY
LABUISSIERE



DATE DE CONVOCATION
17/09/2025

SEANCE DU
29/09/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 17
PRESENTS : 11
VOTANTS : 11

N° 025-2025A

OBJET :

Décision modificative 002-2025

DREPUBLIQUE FRANCAISE

Ville d'HOUDAIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures minutes ;

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du Centre Communal d'Action Sociale 5, place de la Marne sous la Présidence de Mme Marie-Thérèse Rojewski.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Mme Isabelle Ruckebusch, Mme Marie-Thérèse Rojewski, Mme Claudine Emery, Mme Yvette Cazin, Mr Christophe Laurantiaux, Mme Michèle Capron, Monsieur Claude Bouchez, Mme Claudine Hannebique, Mr Jerry Maisnil, Madame Geneviève Clément, Mme Sylvie Joly,
Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Amélie Przybyla, Mme Cathy Boez, Mr Bernard Maisnil, Mr Gilbert Voiron.

ETAIENT ABSENTES NON EXCUSEES :

Mme Pascale Hourriez, Mme Elodie Bedu.

Madame la vice-présidente expose à l'assemblée qu'il est proposé d'adopter la décision modificative N° 002-2025 du budget du CCAS comme suit :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap)	Montant €	Article (Chap)	Montant €
6042 (011) : Achats de prestations de services	10 000,00 €	74718 (74) : Autres	4 496,00 €
60613 (011) : Chauffage urbain	8 500,00 €	7473 (74) : Départements	850,00 €
60623 (011) : Alimentation	10 108,00 €	74748 (74) : Autres communes	1 262,00 €
Total chapitre (011)	28 608,00 €	74748 (74) : Autres communes	20 000,00 €
		Total chapitre (74)	26 608,00 €
		756 (75) : Libéralités reçues	2 000,00 €
		Total chapitre (75)	2 000,00 €
Total dépenses :	28 608,00 €	Total recettes :	28 608,00 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE :

L'exposé de sa Vice- Présidente entendu ;

A l'unanimité, A la majorité,

Autorise

Madame la présidente ou sa représentante à adopter la décision modificative N° 002-2025 du budget du CCAS.

La vice-présidente

Mme Marie-Thérèse Rojewski

REÇU EN PREFECTURE

le 06/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-2662 04577-2025 0929-025_2025A-D